

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE REXEL

L'assemblée générale mixte des actionnaires de Rexel, leader mondial dans la distribution de matériel électrique, s'est tenue ce jour à Paris.

L'ensemble des résolutions soumises au vote des actionnaires a été approuvé à une large majorité.

Distribution d'un dividende

Les actionnaires ont notamment voté le versement d'un dividende d'un montant de 0,40 euro par action et la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire soit en actions nouvelles de Rexel. Pour rappel, les actionnaires pourront exercer leur option du 27 mai 2011 (inclus) au 20 juin 2011 (inclus) par demande auprès des intermédiaires financiers concernés. En cas d'absence d'exercice de l'option avant le 20 juin 2011 (inclus), le dividende sera payé uniquement en numéraire. Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, est fixé à 16 euros. La date de détachement du dividende de l'action est fixée au 27 mai 2011. Le paiement en numéraire ou la livraison des actions nouvelles sur exercice de l'option s'effectuera à partir du 30 juin 2011. Le nombre maximal d'actions nouvelles susceptibles d'être émises en cas d'exercice de l'option est de 6 574 300, soit 2,49 % du capital social et des droits de vote de Rexel (sur la base du nombre d'actions existant au 18 mai 2011).

Renouvellement du mandat de trois membres du Conseil de Surveillance de Rexel

Les actionnaires ont notamment approuvé le renouvellement du mandat pour quatre ans de trois membres du Conseil de Surveillance : David Novak, Luis Marini-Portugal et Matthew Turner. Suite à la démission de Joe Adorjan le 8 février 2011, la recherche d'un nouveau membre indépendant est en cours, afin que le Conseil de Surveillance, qui compte 12 membres, soit composé de quatre membres indépendants.

***David Novak** est membre du Conseil de surveillance de Rexel depuis le 13 février 2007. David Novak est Senior Partner de CD&R LLP. Il a rejoint Clayton Dubilier & Rice en 1997 après avoir travaillé au sein des divisions private equity et investment banking de Morgan Stanley & Co., Inc. ainsi que pour la Central European Development Corporation, une société d'investissement en private equity. David Novak est administrateur de BCA ainsi que Director et Company Secretary de CD&R. Il était administrateur d'Italtel S.p.A et de HD Supply. Il est diplômé du Amherst College et de la Harvard Business School.*

***Luis Marini-Portugal** est membre du Conseil de surveillance de Rexel depuis le 13 février 2007. Luis Marini-Portugal est membre du Directoire d'Eurazeo depuis 2008. Il a rejoint Eurazeo en 1999 et a travaillé sur de nombreux investissements dont notamment B&B Hotels, Elis, Eutelsat S.A., Ipsos, Rexel et Terreal. Avant de rejoindre Eurazeo en 1999, Luis Marini-Portugal a travaillé chez JP Morgan à Londres et Paris sur des opérations de conseil aux entreprises et sur les marchés de capitaux. Luis Marini-Portugal est membre du Conseil de gérance de Ray Investment et également président du Conseil d'administration de Holdelis (Elis). Il est diplômé de l'Ecole des hautes études commerciales (HEC) à Paris.*

***Matthew Turner**, membre du Conseil de surveillance de Rexel depuis le 30 mars 2009. Matthew Turner a rejoint Merrill Lynch en 2007. Il exerce les fonctions de Managing Director et Head of International au sein de Merrill Lynch. Avant de rejoindre Merrill Lynch, Matthew Turner a travaillé dans le secteur du private equity pendant vingt ans. Matthew Turner a été membre des conseils d'administration de diverses sociétés, notamment Phadia, Gala, Moliflor, Retail Decisions, Loyalty Partners, Upperpoint Group, RAL Group et Astron. Matthew Turner est actuellement membre des conseils d'administration d'Euromedic, fournisseur de services médicaux pan-européens, d'Integrated Dental Holdings Group Ltd. et de Partnership Education. Matthew Turner est particulièrement impliqué dans la prise de décision stratégique ainsi que dans la détermination des orientations courantes pour l'ensemble des activités. Matthew Turner a reçu avec mention un diplôme de droit du Guildford Law College (Royaume-Uni) et a exercé les fonctions d'avocat d'affaires.*

Leader mondial de la distribution de matériel électrique, Rexel sert trois marchés finaux : l'industrie, la construction résidentielle et la construction tertiaire. Le Groupe est présent dans 36 pays, à travers un réseau d'environ 2 200 agences et emploie 28 000 collaborateurs. Rexel a réalisé en 2010 un chiffre d'affaires de 12 milliards d'euros. Son principal actionnaire est un groupe d'investisseurs dirigé par Clayton Dubilier & Rice, Eurazeo et BAML Capital Partners.

Rexel est coté sur le marché Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A, symbole RXL, code ISIN FR0010451203) et intégré dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 100, SBF 250, CAC AllTrade, CAC AllShares, FTSE EuroMid et FTSE4Good. *Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.rexel.com*

CONTACTS

ANALYSTES FINANCIERS / INVESTISSEURS

Marc MAILLET

☎ +33 1 42 85 76 12

mmaillet@rexel.com

Florence MEILHAC

☎ +33 1 42 85 57 61

fmeilhac@rexel.com

PRESSE

Pénélope LINAGE-COHEN

☎ +33 1 42 85 76 28

plinage@rexel.com

Brunswick: Thomas KAMM

☎ +33 1 53 96 83 92

tkamm@brunswickgroup.com

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat de titres financiers. Le présent communiqué et tout autre document relatif au paiement du dividende en actions ne pourra être diffusé hors de France qu'en conformité avec les lois et réglementations applicables localement et ne pourra constituer une offre de titres financiers dans les pays où une telle offre enfreindrait les lois et réglementations applicables. L'option relative au versement du dividende, décrite ci-dessus, n'est pas disponible pour les actionnaires résidant en Australie, au Japon ou dans tout autre pays dans lequel une telle option nécessiterait l'enregistrement ou l'obtention d'une autorisation auprès d'autorités boursières locales. Les actionnaires doivent s'informer par eux-mêmes des conditions relatives à cette option et qui seraient susceptibles de s'appliquer en vertu de la loi locale. Lorsqu'ils décident d'opter ou non pour un versement du dividende en actions, les actionnaires doivent prendre en considération les risques associés à un investissement en actions. Pour toute information complémentaire relative à la Société, son activité, sa stratégie, ses résultats financiers et les risques afférents à son activité, il convient de vous référer à la section « Facteurs de risque » du Document de référence de Rexel (disponible sur www.rexel.com).